



COMMUNIQUE DE PRESSE

ASSURANCE CHÔMAGE - FO DÉPLORE L'ATTITUDE DES EMPLOYEURS

FO déplore l'attitude des employeurs qui, jusqu'alors, ont tout fait pour éviter que la négociation porte sur l'instauration d'un bonus-malus sur l'usage des contrats courts.

Dans le même temps, FO n'a eu de cesse de dénoncer le cadrage imposé par le gouvernement, rendant impossible l'engagement d'une négociation sur le fond de la question.

FO affirme en effet que l'enjeu devait être et demeure de parvenir à un système permettant de mettre fin aux dérives massives du recours aux contrats courts (CDD et CDD d'usage), à la fois sources de précarité grandissante dans l'emploi et le revenu, notamment pour les femmes et les jeunes, et cause majeure de déficit du régime d'assurance chômage.

Si économies il y a à réaliser, c'est bien là et non pas sur les droits des demandeurs d'emplois sur lesquels FO refuse que soit jetée l'opprobre.

FO rappelle en effet que l'assurance chômage n'indemnise aujourd'hui qu'un demandeur d'emploi sur deux inscrits à Pôle Emploi.

Ce n'est pas l'assurance chômage ni les chômeurs qui sont responsables du chômage mais les politiques économiques et la course sans fin à la compétitivité.

FO rappelle que la dernière convention triennale résultant de l'accord de mars 2017, qui conduit à équilibrer positivement les comptes de l'assurance chômage à hauteur de près d'un milliard d'euros annuel, demeure en vigueur jusqu'en 2020.

Aussi, FO appelle à ce que soit repris sérieusement le dossier.

Paris, le 15 février 2019

Contact :

Michel BEUGAS

Secrétaire confédéral

Secteur Emploi et Formation professionnelle

mbeugas@force-ouvriere.fr

01 40 52 84 05

Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIERE

141 avenue du Maine – 75680 PARIS CEDEX 14 - Tel : 01 40 52 82 00

Siret : 784 578 247 00040 – Code APE 9420Z